



PUERICULTEUR/TRICE

Engagé en faveur de l'égalité des droits et des chances, le Département du Jura souhaite prévenir les discriminations et promouvoir la diversité.

Le Département du Jura (1300 agents permanents, 318 millions d'euros de budget) recrute pour son Pôle des Solidarités – Service de PMI, un/e puériculteur/trice à temps complet.

Pour les agents internes au Conseil Départemental du Jura : les candidatures sont à adresser à la Direction des Ressources Humaines, sous couvert,
et

Pour les agents hors Conseil Départemental du Jura : les candidatures accompagnées des deux dernières évaluations professionnelles et du dernier arrêté de situation administrative pour les agents titulaires de la fonction publique sont à adresser à :

**Monsieur le Président du Département du Jura
Direction des Ressources Humaines
17, rue Rouget de Lisle – 39039 LONS LE SAUNIER CEDEX
ou à l'adresse mail : recrutement@jura.fr**

**Date limite d'envoi des candidatures : 4 octobre 2019
Résidence administrative : MOREZ**

DÉFINITION DU POSTE

◆ MISSION, CADRE ET CONTEXTE DU POSTE

Au sein du Pôle des Solidarités, Service de PMI, le/la puériculteur/trice intervient au niveau de la Maison Des Solidarités de Saint Claude, sous l'autorité de la responsable territoriale PMI et du médecin départemental chef du service PMI-actions sanitaires, en prévention sanitaire et sociale.

◆ ACTIVITES

- Aider les parents à être acteurs dans la connaissance et la prise en charge de leur(s) enfant(s) ; contribuer à l'intégration de l'enfant dans sa famille et son environnement, dans le cadre de permanences dans la Maison des Solidarités et de visites à domicile.
- Prévenir, dépister et participer à la prise en charge des handicaps
- Assurer l'évaluation et le suivi des agréments, et l'accompagnement des assistantes maternelles/familiales
- Développer le travail de partenariat et de réseau
- Faire des évaluations suite à des demandes d'enquêtes (informations préoccupantes, MDPH, etc.)
- Informer, conseiller et accompagner les familles dans les dispositifs pré et post-nataux
- Organiser et animer des consultations d'enfants
- Participer à l'animation des journées de formation pré-agrément
- Participer éventuellement à des actions collectives de soutien à la parentalité
- Réaliser des bilans dans les écoles maternelles du secteur

PROFIL DU CANDIDAT

◆ CADRE STATUTAIRE

- cadre A – filière médico-sociale – grade de puériculteur/trice – à défaut grade de d'infirmier/ère territorial/e
- Recrutement par liste d'aptitude, par voie de mutation ou détachement ou à défaut par voie contractuelle

◆ PRÉREQUIS

- Diplôme d'Etat de puériculteur/trice, à défaut IDE
- Expérience antérieure dans des fonctions similaires appréciée
- Permis B obligatoire

SPECIFICITÉS DU POSTE

◆ CONDITIONS D'EXERCICE ET MOYENS TECHNIQUES

- Respect de l'éthique, du secret professionnel et missionnel
- Utilisation des outils bureautiques et du logiciel Solis
- Participation à la continuité de service au niveau local

◆ SECURITÉ SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Règles strictes d'hygiène et de sécurité, exposition possible aux risques de contagion
- Visites à domicile et déplacements fréquents sur le territoire de la Maison Des Solidarités

COMPÉTENCES TECHNIQUES ET QUALITÉS REQUISES

◆ COMPÉTENCES TECHNIQUES

- Aptitude à la concertation, à la communication, à la médiation
- Techniques d'écoute active et d'entretien
- Capacité à gérer les situations d'agressivité et les conflits
- Avoir une bonne connaissance du développement de l'enfant
- Capacités rédactionnelles

◆ QUALITÉS

- Capacité à écouter, soutenir et conseiller
- Capacité à mobiliser les partenaires
- Savoir adapter son intervention aux différents publics accueillis

SALAIRE ET AVANTAGES

- Traitement indiciaire + régime indemnitaire
- Prestations d'action sociale
- Crèche du personnel à Lons-le-Saunier
- Amicale du personnel

*Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, **les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle***